

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 13
puis 14 à partir de
19h40

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020

Le 9 septembre 2020 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Socioculturel (afin de pouvoir respecter les gestes barrières) en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Maires adjoints,
Mme BANZET Emma, Mme BRUNNER Magdolna, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine,
Mme FRANCOIS Catherine, M. HOPP Mathieu, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, Mme LEININGER
Florence, Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Date de
Convocation :

04/09/2020

Absents Pouvoir :

Mme HUNSINGER Simone pouvoir à Mme LEININGER Florence
M. BARIDO Nicolas pouvoir à M. DORSCHNER Christian
M. KEMPFER Emmanuel pouvoir à M. THOMAS Pascal
M. LEININGER Christian pouvoir à M. CUNRATH Sylvain
Mme PFEIFER Sylvie pouvoir à Mme DOERFLINGER Christine

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Secrétaire de Séance : M. CUNRATH Sylvain

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2020
2. Demande de subvention Amicale des Sapeurs Pompiers
3. Subvention Golum
4. Appel d'offres Démolition Orée du Bois
5. Emprunt – terrains Résidence Séniors
6. Décision modificative
7. Tarifs Kirb 2020
8. Délégation de signature pour un permis de construire
9. Convention de mise à disposition de locaux pour le service périscolaire de la MJC
10. Demande de subventions
A/ DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
B/ Contrat de territoire
11. Commission de contrôle des listes électorales
12. Création de postes
13. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil
Municipal
14. Divers

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

M. Pascal THOMAS demande s'il est habituel de mettre le nom des conseillers municipaux dans les procès verbaux. Le maire répond que oui.

Le Procès-verbal est approuvé à la majorité (17 Pour, 1 Abstention).

POINT 2**DEMANDE DE SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**

Le Maire rappelle que cette année, la Commune a versé aux associations les mêmes subventions qu'en 2019. L'Amicales des Sapeurs Pompiers n'avait rien demandé l'an dernier, et du coup, n'a rien reçu cette année.

Le 17 août, un courrier de demande de subvention de la part du Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers est réceptionné en Mairie.

Le maire propose de leur verser une subvention d'un montant de 1.000 €.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de leur verser une subvention d'un montant de 1.000 €.

Mme Dominique SCHMITT-MERX demande si d'autres associations peuvent aussi encore demander des subventions. Le maire répond que oui.

POINT 3**SUBVENTION GOLUM**

La maire rappelle qu'au budget 2020, une nouvelle opération d'investissement a été inscrite pour l'achat de Golum au prix de 400 €.

Le souci rencontré maintenant est que le transfert de la bête n'a pas pu se faire au nom de la Commune car il faut avoir un numéro d'agriculteur, chose que nous n'avons pas.

La solution a été d'enregistrer Golum sous le numéro d'agriculteur de Mme Emma Banzet, mais de ce fait, la facture est aussi au nom de Mme Banzet.

La seule solution trouvée en accord avec le Percepteur est de verser une subvention de 400 € à Mme Emma Banzet qui payera, elle, la facture de l'Agevon.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 400 € à l'agricultrice Mme Emma Banzet, montant qui correspond au prix d'achat de la bête.

Mme Emma BANZET rejoint la séance à 19h40.

POINT 4**APPEL D'OFFRES DEMOLITION OREE DU BOIS**

Le maire informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 27 août en présence du percepteur pour ouvrir les plis relatifs à la démolition de l'Orée du Bois.

Six entreprises ont répondu au marché.

Les prix varient entre 46.308 € et 95.880 €.

La commission d'appel d'offres a opté pour l'entreprise ayant fait l'offre la plus basse, à savoir l'entreprise BECK Antoine de Romelfing.

M. Sylvain CUNRATH précise que le dossier du mieux disant était bien complet alors il n'y a pas lieu d'en prendre un autre.

M. Pascal THOMAS demande s'il y avait de l'amiante. Le maire répond que oui.

Mme Catherine FRANCOIS demande si le chantier sera sécurisé et M. Jean-Marie KLEIN si le marché du vendredi sera maintenu. Le maire répond oui aux deux.

Mme Séverine DETTWILLER demande si le projet de transformation est prévu en 2021 ou plus tard. Elle souhaite que soit organisée une réunion pour mettre au clair les projets de l'équipe du maire afin que la « 2ème équipe » soit aussi au courant. M. Sylvain CUNRATH propose d'exposer le projet « annexe mairie » de suite ; le maire présente le projet.

Mme Catherine FRANCOIS demande s'il y aura un endroit de « coworking » ? Le maire n'est pas opposé à cette possibilité.

Le maire propose de valider la décision de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'entreprise BECK Antoine de Romelfing pour réaliser la démolition.

Le maire informe que cette entreprise s'engage à commencer les travaux sous 1 mois à partir de la réception du devis signé.

Ensuite la durée des travaux est estimée à 1 mois.

POINT 5

EMPRUNT – TERRAINS RESIDENCE SENIORS

Le maire rappelle que, comme prévu au budget primitif, il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt pour l'acquisition des terrains destinés à la future Résidence pour Séniors.

Il informe avoir consulté trois banques. Toutes ont fait une proposition pour un emprunt de 125.000 € sur une durée de 20 ans, à taux fixe, avec remboursement trimestriel.

Le crédit mutuel propose un taux de 1,45 % et les frais de dossier s'élèvent à 150 €.

La caisse d'épargne propose un taux de 0,89 % et les frais de dossier s'élèvent à 300 €.

Le crédit agricole propose un taux de 0,88 % et les frais de dossier s'élèvent à 125 €.

M. Jean-Marie KLEIN demande si l'on a les résultats de l'enquête pour la résidence séniors. Le maire dit que les réponses ont été saisies puis transmises à La Petite-Pierre.

Le maire propose de retenir l'offre du crédit agricole.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser l'emprunt auprès du Crédit Agricole.

Montant de l'emprunt : 125 000 €

Taux fixe : 0.88 %

Durée d'amortissement : 240 mois (20 ans)

Frais de dossier : 125 €

POINT 6**DECISION MODIFICATIVE**

Le maire informe que dans le tableau des amortissements que nous a fait parvenir le percepteur, il y avait une erreur d'addition. Il manque de ce fait 999 € à l'article 2804171.

A la saisie du budget, il a été oublié de prendre en compte le déficit d'investissement.

Pour remédier à ces 2 choses, il propose de faire les modifications suivantes au budget :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419	1 000.00
Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles	6811	1 000.00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		1 000.00		1 000.00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		104 272.00		1 000.00
Résultat reporté ou anticipé		104 272.00		
Biens mobiliers, matériel et études			2804171	1 000.00
OP : RESTAURANT 1 RUE PRINCIPALE		-103 272.00		
Immeubles de rapport		-103 272.00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		1 000.00		1 000.00

Les décisions budgétaires modificatives sont adoptées à l'unanimité.

POINT 7**TARIFS KIRB 2020**

Le conseil doit délibérer sur le maintien ou non des droits de place pour les forains.

Mme Catherine FRANCOIS demande ce qu'est la Kirb, et quand elle a lieu. Le maire répond que c'est la fête du village, appelée Messti dans d'autres villages et qu'elle se tient toujours le premier week-end d'octobre.

Mme Séverine DETTWILLER souhaite savoir ce que compte faire le club de football. Le maire répond qu'ils vont proposer des repas, mais sans animation musicale.

M. Sylvain CUNRATH suggère qu'il faudrait offrir la location de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les prix pour les forains, à savoir :

Les gros manèges : 1.80 € le m² auxquels est ajoutée une surtaxe de 100 € pour les manèges dont l'attraction se déroule en hauteur.

Les manèges enfantins : 1.20 € le m².

Les stands alimentation : 20 € le m linéaire.

Les autres stands : 10 € le m linéaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise à disposition gratuite du gymnase à l'AS Wingen pour le week-end de la Kirb.

POINT 8**DELEGATION DE SIGNATURE POUR UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le maire informe que M. Thomas DORSCHNER, son voisin, a déposé un permis de construire pour une maison individuelle.

Justement parce qu'il est son voisin, l'ATIP l'a informé qu'il n'avait pas le droit de signer la décision qui sera rendue dans ce dossier.

Il doit donner délégation à un autre membre de la municipalité pour signer la décision du permis de construire que l'Atip va transmettre prochainement.

Le maire propose que ce soit M. Sylvain Cunrath qui prenne cette délégation.

Le Conseil Municipal, à la majorité (18 Pour, 1 Abstention), désigne M. Sylvain CUNRATH comme signataire de la décision d'urbanisme qui sera rendue pour le permis de construire N° PC.067.538.20R0002 déposé par M. Thomas DORSCHNER.

POINT 9**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE DE LA MJC**

Le maire informe que M. Emmanuel Kempfer, locataire d'un logement communal au-dessus de l'école, a quitté son logement mi août. Il informe avoir proposé à la directrice, qui l'a accepté, de transférer son bureau du bâtiment annexe vers ce logement libre au 1^{er} étage du bâtiment principal.

Puis il a proposé à la MJC de disposer des deux salles du bâtiment annexe pour y faire leur accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition du bâtiment annexe de l'école pour l'accueil périscolaire organisé par la Maison des Jeunes et de la Culture à partir du 22 juin 2020.

POINT 10**DEMANDE DE SUBVENTIONS****A/ DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)****B/ CONTRAT DE TERRITOIRE**

La commune s'étant constituée maître d'ouvrage, le maire rappelle que, comme inscrit au budget primitif, elle va faire faire les travaux d'accessibilité des églises protestante et catholique.

Il informe que la subvention DSIL s'élève entre 20 et 40 % du prix total HT. ; celle du Contrat Départemental s'élève entre 20 et 30 % du prix total HT.

Le montant des travaux est estimé à 79.295,90 € HT, répartis comme suit :

- Eglise catholique : 32.432,50 € HT
- Eglise protestante : 46.863,40 € HT

Le maire propose que la Commune prenne en charge 50% du reste à charge de l'église protestante et le même montant serait attribué à l'église catholique.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de la Préfecture et du Département.

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL et le Département au titre du Contrat de Territoire et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DSIL (40 %) :	31 718.36 €
Subvention Contrat Départemental (30%) :	23.788,77 €
Participation des Paroisses :	9 729.75 €
Part revenant au maître d'ouvrage :	29.918,20 €
TVA :	15.859,18 €
Fonds propres :	14.059,02 €

POINT 11

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le maire informe que le renouvellement des conseils municipaux entraîne une nouvelle composition des commissions de contrôle des listes électorales.

Il va falloir procéder à la désignation de 3 conseillers municipaux de la liste «Wingen pour tous, tous pour Wingen» et de 2 conseillers de la liste «Une nouvelle ère pour Wingen sur Moder».

La Préfecture dit que les conseillers sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Ni le maire, ni les adjoints ne peuvent y siéger.

Il s'agirait donc de : Mmes CRENNER Josiane, BRUNNER Magdolna, FRANCOIS Catherine, DETTWILLER Séverine et M. KLEIN Jean-Marie.

Le maire demande s'ils acceptent d'intégrer cette commission de contrôle des listes électorales. Mme Catherine FRANCOIS ne le souhaite pas. C'est alors M. Pascal THOMAS, prochain sur la liste et présent ce soir, qui est proposé. Les cinq conseillers acceptent.

Le Conseil, à la majorité (14 Pour, 5 Abstentions), est favorable à la désignation de Mesdames CRENNER Josiane, BRUNNER Magdolna, DETTWILLER Séverine et Messieurs THOMAS Pascal, KLEIN Jean-Marie pour siéger au sein de la Commission de contrôle des listes électorales.

POINT 12

CREATION DE POSTES

Le maire informe que pour permettre la circulation des élèves en toute sécurité devant l'école, il incombe à la Commune de mettre un agent de circulation sur place.

Il informe avoir embauché Mme Nadège Hoffmann pour ce poste.

Le conseil doit maintenant décider la création de cet emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 6H par semaine, à compter du 1^{er} septembre, pour les fonctions d'agent de circulation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 6H par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour les fonctions d'agent de circulation devant l'école élémentaire.

A titre d'information, le maire informe que deux contractuelles travaillent actuellement pour la Commune. Il s'agit de Mme Christiane Schmitt qui gère le camping, comme tous les ans et Mme Luisa Risaliti qui donne un coup de main au secrétariat en traitant les dossiers de marchés et les dossiers de demandes de subvention.

POINT 13

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rend compte au Conseil Municipal, qui en prend acte :

- ne pas avoir préempté les biens suivants :
 - Maison 5 rue du Château d'Eau
 - Maison 4 rue Principale
 - Maison 1 rue Haute.
- avoir accordé une dérogation scolaire à un enfant d'Ingwiller qui est gardé par une assistante maternelle dont l'enfant va aussi à l'école de Wingen.
- avoir signé les devis suivants :
 - Remplacement de l'éclairage du terrain de football
 - Achat des bornes hygiène canine
 - Achat du peigne à gazon
 - Remplacement de la porte d'entrée du centre socioculturel
- Avoir retenu les entreprises suivantes pour les parvis des églises :
 - Séquoia Paysage pour le gros œuvre
 - Kopp Alu Système pour les gardes corps
 - Electricité Gangloff pour l'éclairage

POINT 14

DIVERS

- Le maire informe les conseillers de toutes les réunions auxquelles il a participé ces derniers jours. Il leur annonce qu'il a été élu vice-président du SMICTOM de Saverne, délégué à la performance de tri et aux dépôts sauvages.
- Mme Christine DOERFLINGER souhaite que soit réunie la commission « sécurité routière » pour parler des entrées de village.
- Mme Christine DOERFLINGER informe que la commission « gymnase » se réunira le mercredi 21 octobre à 14h.
- Mme Séverine DETTWILLER souhaite parler de communication. Elle demande s'il ne serait pas possible de regrouper les deux pages Facebook « canal local » et « commune de Wingen-sur-Moder » en une et demande à ce que ne soit pas seulement représenté le groupe du maire.
- M. Jean-Marie KLEIN regrette que la majorité des membres de la commission « communication » n'a pas répondu aux deux mails de l'employée de mairie qui souhaitait savoir si la présentation d'un nouveau site internet par l'entreprise HDR avait plu.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h21.